

# REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 QUALITÉ ÉDUCATION



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Message présentation du VNR de mise  
en œuvre des ODD en République du  
Congo Par  
Le Ministre du Plan, de la Statistique et  
de l'intégration Régionale

*Excellences, chers partenaires des États membres, chers partenaires au développement, chers collègues, mesdames et messieurs,*

Je me tiens aujourd'hui devant votre auguste assemblée, avec honneur et gratitude afin de présenter les performances de la République du Congo en matière des politiques publiques, en référence aux six (06) objectifs de développement durable retenus à la présente session du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN).

Toutefois, avant d'aborder le cœur de notre sujet, je voudrais vous parler de mon pays, pays d'Afrique à cheval sur l'Equateur avec une superficie de 342 000 km<sup>2</sup>, couverte à 65% d'un écosystème forestier dense avec 22,4 millions d'hectares d'essences tropicales. Brazzaville est sa capitale et le Français sa langue officielle.

Mon pays regorge d'opportunités dans les domaines agricole et touristique. En effet, outre sa pluviométrie très favorable et son vaste réseau hydrographique, il dispose notamment de 10 millions d'hectares de terres arables dont à peine 10% sont mises en valeur.

La diversité de ses paysages et reliefs invite aux découvertes multiples et exceptionnelles.

Avec une économie très dépendante du secteur pétrolier et, à ce titre, moins résiliente aux chocs externes, tous les secteurs ont pâti de la chute brutale des cours mondiaux du pétrole intervenu mi-2014.

Pour stabiliser puis relancer une économie fragilisée par ce retournement de conjoncture, le Congo a engagé des réformes structurelles courageuses avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Il a, concomitamment, élaboré un cadre stratégique, programmatique et budgétaire qui trace, encadre et oriente la trajectoire de développement du Congo à l'horizon 2022, le Plan National de Développement 2018-2022.

L'élaboration de ce plan s'est appuyée sur le projet de société de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République « la marche vers le développement, allons plus loin ensemble » et a pris en

compte aussi bien, les Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine que le Programme Economique Régional (P.E.R.) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), pour l'approfondissement de l'intégration.

Notre PND est fondé sur trois axes prioritaires : le renforcement de la gouvernance, la valorisation du capital humain et la diversification de l'économie.

S'agissant de l'Agenda 2030, lancé officiellement en 2016 au Congo, les travaux de priorisation effectués avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement montrent un taux d'intégration dans le PND 2018-2022 de 92%.

Ce niveau de prise en compte des ODD traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre résolument l'ambition mondiale qui intègre les trois dimensions : sociale, économique et environnementale.

Pour mettre en œuvre ce Programme 2030, le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, les universitaires, les partenaires au développement, les représentants des personnes vivants avec handicap et des confessions religieuses ont œuvré de manière participative et consensuelle à la domestication des objectifs, des cibles et des indicateurs des ODD.

De fait, trois étapes ont constitué ce processus de domestication :

- La première est celle qui a consisté à mesurer le degré d'alignement des documents de planification stratégique aux ODD, en l'occurrence les documents de planification sectorielle et le précédent Plan National de Développement 2012-2016.
- La deuxième étape a permis d'identifier les objectifs et les cibles prioritaires pour la période 2018-2022. De ces travaux et à l'aide des outils utilisés, la matrice de priorisation par exemple, les participants sont parvenus à cerner, 14 objectifs, 74 cibles et 113 indicateurs devant être intégrés dans le Plan National de Développement 2018-2022.

- La troisième et dernière étape du processus a été consacrée à la validation des objectifs et des cibles identifiés à l'étape 2.

### *Mesdames et messieurs,*

Cet engagement soutenu pour sortir de la crise traduite par la consolidation budgétaire, la restructuration de la dette, la stabilisation du cadre macroéconomique et la poursuite de la diversification de notre économie a ouvert la voie, la semaine dernière, à la signature d'un programme économique et financier avec le FMI pour bénéficier à la fois de sa facilité élargie de crédit et d'un financement de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, notamment.

De plus, sur le plan de la cohésion sociale, le Gouvernement a su dans la foulée de ses efforts de redressement économique et financier réussir le retour de la paix dans le département du Pool, après les soubresauts postélectoraux.

En 2018, la population de la République du Congo est estimée à 5,2 millions d'habitants, dont 47,7% ont moins de 20 ans. Cette jeunesse constitue pour les années à venir une opportunité et, en même temps, un défi majeur vers lesquels s'orientent les politiques du Gouvernement.

En 2018, le taux de croissance du PIB s'est établi à 2%, sortant des deux années de récession de 2016 et 2017.

Dans ce nouveau contexte, le regain des investissements directs étrangers est attendu avec raison.

### *Mesdames et Messieurs,*

Concernant nos performances au regard des objectifs 4/8/10/13/16 et 17 de développement durable retenus, le niveau des indicateurs présente une importante marge de progression et met donc en lumière, l'impérieuse nécessité d'un investissement politique et financier accentué.

## **Objectif 4 : Éducation de qualité**

La proportion des élèves en fin de cycle primaire et secondaire ayant des bases en lecture et en mathématique s'est établi à **18%** avec l'ambition d'un taux de 72% en 2030.

La proportion des enfants handicapés inscrits à l'école s'élève à **80%** avec l'ambition d'un taux de 95% au moins.

Dans l'enseignement, la parité entre les filles et les garçons est atteinte au primaire et au collège.

Au lycée, le nombre de garçons dépasse légèrement celui de filles, soit un indice de **0,78**.

**Plusieurs mesures** sont exécutées. Ce sont, notamment :

- la réhabilitation et développement des infrastructures de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire ;
- le renforcement de l'accès et de la qualité de l'éducation ;
- le renforcement des capacités institutionnelles ;
- le renforcement des capacités d'offre dans l'enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante.

## **Objectif 8 : Travail décent et croissance économique**

Le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant est passé de 4,88 % en 2014, puis 3,11% en 2015, enfin - 0,36% en 2016, phase de récession.

Les données recueillies montrent que le chômage affecte plus les femmes que les hommes. En 2017, son taux est de 10,26% chez les hommes contre 11,67% chez les femmes.

En ce qui concerne le tourisme, il convient ici d'admettre qu'en dépit des efforts du Gouvernement, ce secteur peine à jouer un rôle de premier plan dans l'économie congolaise.

Sa contribution dans la formation du PIB reste modeste. Elle passe de 2,4% en 2015 à 2,5% en 2017.

Le taux de bancarisation pour sa part a atteint 26,4% en 2017 contre 24,6% en 2014.

**Plusieurs programmes** sont exécutés. Ce sont, notamment :

- le programme « développement des structures touristiques et des loisirs » ;
- le programme « promotion et accompagnement des entreprises industrielles » ;
- le programme « amélioration de l'organisation du marché du travail » ;
- le programme « développement des compétences de la main d'œuvre locale ».

### **Objectif 10 : Inégalités réduites**

Les dépenses des ménages par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres ont augmenté de 24,28% en 2014 et de 23,92% en 2015.

La masse salariale des fonctionnaires et les transferts sociaux ont représenté 4,67% du PIB en 2014 et 7,10% en 2015.

S'agissant de l'indice de solidité financière, le rapport entre les fonds propres réglementaires et les actifs pondérés affiche un taux de 19,54% en 2015 et de 22,78% en 2017. Ce qui atteste de la solidité des banques congolaises, notamment du fait de la réglementation en vigueur et des contrôles permanents de la Commission Bancaire des Etats de l'Afrique Centrale.

**Plusieurs programmes** sont exécutés. Ce sont, notamment :

- le programme « action sociale » ;
- le programme « promotion de la législation, de la réglementation du travail et de la sécurité sociale » ;
- le programme « assainissement du climat social et d'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs ».

### **Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.**

La République du Congo, championne pour les questions de lutte contre les changements climatiques a ratifié plusieurs conventions et protocoles internationaux y relatifs : les Protocole de Kyoto et de Nagoya ou encore la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques.

Plus spécifiquement, elle abrite 17 aires protégées couvrant une superficie de 4 350 418 hectares et reconnaît 145 000 km<sup>2</sup> de tourbières avec une capacité de séquestration de 30 milliards de tonnes de carbone.

Elle s'est dotée de plusieurs textes incitant à l'augmentation du nombre d'arbres plantés.

En 2016, le nombre de ces derniers s'est élevé à 130 mille, pour une cible de 1 million à moyen terme.

Plusieurs stratégies en matière de développement durable sont versées dans le PND 2018-2022 :

- ✓ la stratégie nationale du développement durable;
- ✓ la stratégie nationale REDD+;
- ✓ la stratégie nationale sur la gestion des mangroves;
- ✓ le plan national d'action pour l'environnement;
- ✓ la stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophes.

**Plusieurs programmes** sont exécutés. Ce sont, notamment :

- le programme « réduction des émissions des gaz à effet de serre » ;
- le programme « développement de l'économie forestière » ;
- le programme « « renforcement des capacités environnementales » ;
- le programme « renforcement des capacités en matière de développement durable » ;

- le programme « action humanitaire ».

### **Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces.**

La proportion de la population victime de violences physiques psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents s'est située à 0,017% en 2015 et à 0,04% en 2017.

En raison de quelques insuffisances dans l'appareil judiciaire et sécuritaire, plusieurs prisonniers attendent d'être jugés. En 2015 et 2017, ils équivalent respectivement à 79,5% et 80% de la population carcérale.

Les dépenses primaires par rapport au budget initial sont passées de 37,4% en 2015 à 43,8% en 2017.

En 2015, 96% des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés par une autorité d'état civil.

**Plusieurs programmes** sont exécutés. Ce sont, notamment :

- le programme « gestion de la réforme juridique et judiciaire » ;
- le programme « renforcement de la promotion de la qualité des droits humains » ;
- le programme « « développement des ressources humaines de la police ;
- le programme « politique transversale de la gouvernance ».

### **Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.**

Le Congo a adopté la loi fixant les règles relatives à l'élaboration, à la production et à la diffusion des statistiques officielles, la loi n°36-2018 du 5 octobre 2018. Par ailleurs, il a amorcé l'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique. Ces deux outils permettront un meilleur encadrement du processus de production, de traitement et de diffusion des statistiques de qualité.

En termes de financement dédié au système statistique national, en 2017 un total de 13,11 millions de dollars USD a été alloué au renforcement des capacités statistiques contre 4,7 millions USD en 2015.



Plusieurs programmes sont exécutés. Ce sont, notamment :

- le programme « développement de la production statistique » ;
- le programme « renforcement des capacités des producteurs de statistiques de tout le système statistique national » ;
- le programme « renforcement des capacités en matériel et finances pour l'amélioration de l'archivage numérique ».

*Excellences, chers partenaires, chers collègues, mesdames et messieurs,*

En lien cohérent avec cette présentation, permettez-moi d'affirmer que l'inclusion et l'égalité sont la trame de notre action.

Cette action qui ne doit laisser aucun de nos concitoyens à la marge, tel est d'ailleurs « le Mantra » du Programme 2030.

C'est à ce titre que le Gouvernement congolais a fait le choix assumé de construire un hôpital général par département, soit 12 hôpitaux généraux, un nouvel hôpital militaire à Brazzaville et des dizaines de centre de santé de proximité y compris dans l'arrière-pays.

A côté de ces investissements structurants, la gratuité des soins de santé en faveur des enfants de moins de 15 ans et des groupes vulnérables, dont les personnes âgées, les femmes enceintes et les peuples autochtones, peut être appréciée positivement.

La mise en place des programmes de redistribution sociale non contributive aurait le même mérite.

Entre 2015 et 2018, à travers le projet « Lisungi » notamment, 9 939 ménages ont eu accès à ce type d'allocations.

Au centre des grandes préoccupations des décideurs politiques figure également la situation des peuples autochtones.

Autrefois, quelque peu marginalisés, ces peuples font aujourd'hui partie intégrante des politiques du Gouvernement.

La loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones établit avec force que « les

populations autochtones sont libres et égales en droits et en dignité comme tous les autres citoyens de la nation ».

Elles ont droit à l'éducation, au travail, à la santé au même titre que le reste de la population.

Toute forme de discrimination à leur endroit est interdite et punie par la loi.

En somme, il existe plusieurs actions, mesures et programmes ciblant les jeunes déscolarisés, les personnes vivant avec handicap, les filles-mères et tous les autres groupes de personnes vulnérables.

Toute chose visant particulièrement à éliminer le phénomène de pauvreté en faisant bénéficier à chacun de ces concitoyens, des fruits et des externalités positives de la croissance.

### ***Mesdames et messieurs,***

Il est temps de conclure mon propos, non sans concéder, que les ODD sont un vaste chantier.

Sa mise en œuvre exige une forte implication des différentes parties prenantes, une disponibilité accrue de données statistiques, des moyens financiers et matériels conséquents ainsi qu'un capital humain suffisamment formé.

Les différentes étapes franchies à ce jour au Congo ont à l'évidence révélé des insuffisances notables.

C'est pourquoi, pour atteindre les ODD en 2030, mon pays s'engage à :

- améliorer la coordination des interventions du Gouvernement avec celles des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des ODD ;
- favoriser l'appropriation de l'agenda 2030 par toutes les couches de la société et susciter une plus forte implication du secteur privé ;

- renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des ODD ;
- renforcer le système statistique national ;
- poursuivre la mobilisation des ressources financières internes et externes ;
- et procéder à la départementalisation des ODD.

Ainsi dit, je puis vous affirmer que mon pays, la République Congo, ne ménagera aucun effort pour le succès du programme 2030.

*Excellences, chers partenaires, chers collègues, mesdames et messieurs,*

Pour mettre un terme à ma présentation, accordez-moi, l'agréable devoir de vous exprimer ma profonde gratitude à toutes et tous, pour votre implication directe, indirecte et multiforme dans la résolution des questions de développement en faveur de nos peuples respectifs.

**Je vous remercie**